

DÉLIBÉRATION CM-2025-044

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le 29 septembre 2025 à 20h30, le Conseil municipal de la Ville de Carrières-sur-Seine s'est réuni dans la salle des fêtes – 1 rue Félix-Balet, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud de Bourrousse, Maire.

Convocation et affichage effectués le 19 septembre 2025.

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme de Freitas, M. Valentin, Mme Poletto, M. Andrade Dos Santos, Mme Conesa-Rouat, M. Devred, M. Mouty, Adjoints, Mme Gaultier, Mme Le Guilloux, M. Martin, Mme Dussous, Mme Sanches Mateus, Mme Karam, M. Ferrand, M. Chardon, M. Buisseriez, M. Daniel, M. de Saint-Romain, Mme Souchet, M. Lombard, M. Sauvestre, Mme Bernard, Mme Chambert, Mme Miel, M. Ageitos, M. Fiault et Mme Dessoye.

Avaient donné pouvoir : de Mme Zanotti à M. Andrade Dos Santos, de M. Vasseur à M. de Bourrousse, de Mme Ride à M. Fiault et de M. Drougard à M. Ageitos

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents :	29
Nombre de membres représentés :	4
Nombre de membres absents :	

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télécourants citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION CM-2025-044
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment les article L313-1 et L313-4,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer ou de modifier l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs afin de tenir compte des évolutions qui modifient la composition de l'effectif du personnel communal et de répondre aux besoins de la collectivité,

Après avis du Comité Social Territorial,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du mercredi 24 septembre 2025,

Sur proposition de Monsieur Daniel MARTIN, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, 33 voix exprimées, 30 pour et 3 abstentions (Mme Miel, M. Fiault et Mme Ridde),

DÉLIBÈRE

Article 1 : **ADOPTE** le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} octobre 2025 :

Grade ou Emploi	Modifications	
	création	suppression
FILIERE CULTURELLE	10	10
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe Temps non complet 50 %		2
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe Temps non complet 45 %	1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe Temps non complet 55 %	1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe Temps non complet 20 %	1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe Temps non complet 22.5 %		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe Temps non complet 50 %	1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Temps non complet 60 %		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Temps non complet 65 %	1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Temps non complet 40 %		1

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Temps non complet 45 %	1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Temps non complet 35 %		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Temps non complet 32.5 %	1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Temps non complet 47.5 %		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Temps non complet 42.5 %		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Temps non complet 45 %	1	
Assistant d'enseignement artistique Temps non complet 37.5 %	1	
Assistant d'enseignement artistique Temps non complet 40%		1
Assistant d'enseignement artistique Temps non complet 20%		1
Assistant d'enseignement artistique Temps non complet 12.5%	1	
TOTAL	10	10

Article 2 : **INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Arnaud de Bourrousse".

Arnaud de Bourrousse

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.